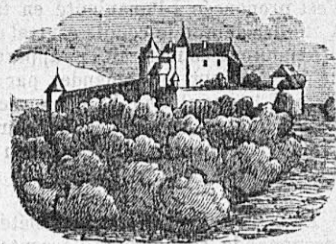




LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50

» » 6 mois, » 2 —

Pour l'Etranger le port en sus, payable d'avance.

Prix du numéro : 10 cent.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.

Réclames : 50 cent. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

BULLE, le 22 avril 1887.

Les vendus.

Le régime qui opprime et démoralise notre canton portera éternellement le stigmate honteux qui reste attaché à toutes les œuvres de corruption.

L'histoire pardonne aux gouvernements ou faibles ou violents; elle ne pardonne pas à ceux qui ont vécu de l'imposture, et c'est pourquoi le nôtre ne rencontrera jamais qu'un sentiment : le mépris.

Nous avons vu nos tépelets manquer sous toutes les formes à leur programme; nous savons ce que, sous le manteau de la religion dont ils se couvrent, ils cachent de vice, d'ambition et d'insatiable avidité.

Mais ce que nous pouvons leur pardonner moins encore, c'est d'avoir démoralisé le peuple en lui montrant comment et combien les consciences se vendent, en faisant de ce honteux commerce un instrument de domination.

Et c'est ainsi qu'ils ont créé cette classe d'hommes spéciale à notre pays : les vendus.

Sans doute, on a vu de tout temps des hommes faibles ou coupables qui ont abandonné leurs convictions pour courir là où les appelaient leurs intérêts; certes, il y a eu bien des traitres entre Judas et le chancelier Bise. Mais ce qui était réservé à notre régime de nous montrer, c'était le commerce des consciences élevé à l'état d'institution politique.

Et c'est ainsi que maintenant nous en voyons tous les jours de ces hommes qui, par ambition ou par amour du lucre, ont sans pudeur passé à l'ennemi. Le régime tépelet ne refuse aucune faveur à ces évolutions, au point que les quelques hommes honnêtes et de principes qui se trouvent dans le parti dominant en sont scandalisés.

Certes, nous ne parlons pas ici de ces hommes qui ont dû courber la tête sous les menaces du Pouvoir, et qui, en échange du pain de leur famille, ont donné

leurs principes, hélas! comme ils auraient donné leur sang. Ceux-là, à qui un si dur sacrifice a été imposé, que les hommes les regardent sans haine, car nul ne souffre autant qu'eux.

Mais honte à ceux qui, sans l'excuse de la nécessité, ont fait trafic de ce que l'homme a de plus sacré : sa conscience et ses convictions. Que ceux-là, et le régime qui les a créés, restent comme un monument de scandale et d'opprobre qui montrera à nos descendants combien bas peut tomber un parti chez lequel l'hypocrisie tient lieu de toutes convictions, où la soif de domination a pris la place de toute honnêteté politique.

Nouvelles suisses.

Chambres fédérales. — Le Conseil national discute la loi sur les poursuites juridiques. Il a maintenu l'institution du préposé et les deux systèmes de la faillite et de la saisie. Seront soumises à la faillite toutes les personnes inscrites au registre du commerce. Il en est actuellement à la saisie.

Le Conseil des Etats a trouvé pour la question de *Mariahilf* (exercice du culte vieux-catholique dans une église catholique) une solution qui a réuni tous les suffrages. La faculté du gouvernement de Lucerne d'interdire cet exercice en vertu de ses droits particuliers a été admise. Il examine maintenant la question des brevets d'invention.

Rassemblement de troupes. — Le rapport de gestion du département militaire fédéral, qui vient de sortir de presse, renferme un chapitre détaillé sur le rassemblement de troupes des 1^{re} et 2^e divisions.

Il constate une amélioration sensible sur les précédents rassemblements. De notables progrès ont été réalisés dans le service intérieur et la discipline; cependant ni l'un ni l'autre ne sont encore ce qu'ils devraient être. Au point de vue technique, ce qui a le plus laissé à désirer, c'est le service de sûreté, la conduite du feu et la discipline en marche. La troupe, comparée avec celle de la Suisse orientale, se distingue avantageusement par la grandeur, la force et la vivacité des hommes; elle est, par contre, moins tranquille. Même après de fortes fatigues, la

tranquillité ne régnait pas, le soir, aussi tôt qu'on a pu le constater dans d'autres divisions; la troupe a été souvent réveillée de trop bonne heure le matin. Aux appels, plus de tenue serait désirable. Enfin, ce rapport conclut :

« La direction supérieure, les officiers de tout grade, ainsi que la troupe, ont mérité le témoignage d'avoir travaillé avec dévouement, bonne volonté et une grande endurance. Mais leur devoir à tous est de développer d'une manière persévérante leur éducation militaire, afin de combler les lacunes qui existent encore. »

Armée fédérale. — L'effectif est, au 1^{er} janvier 1887, de 120,393 hommes pour l'élite et 81,435 pour la landwehr. Total, 201,828 hommes.

Organisation ouvrière suisse. — Un événement politique et social d'une haute portée vient de s'accomplir à Aarau.

Les sociétés ouvrières suisses ont aujourd'hui une organisation quasi officielle.

198 délégués de 100,000 travailleurs ont adopté à une majorité écrasante le projet de fédération ouvrière élaboré par le *Grütli-Verein*.

La nouvelle ligue a pour but de représenter les intérêts économiques de la classe ouvrière. Toute société, composée en majeure partie d'ouvriers, ou de représentants des intérêts ouvriers, a le droit d'en faire partie, quelles que soient d'ailleurs ses tendances politiques et religieuses.

Le congrès a fort bien réussi. La Société du Grütli joue un rôle considérable dans cette Fédération ouvrière suisse. En octobre 1886, elle comptait 234 sections avec 11,080 membres. La fortune sociale s'élevait à 178,577 fr. Le mouvement de caisse des sections a dépassé un quart de million. La caisse de secours a disposé de 10,709 fr.; celle pour maladies de 50,000 fr. Les bibliothèques des sections réunissent 35,456 volumes. Les sections sont abonnées à 777 journaux (les organes de la société non compris). Il y a eu, en 1886, 4650 séances et 1147 assemblées publiques et autres; enfin, il a été donné 8242 leçons de langues, d'écriture, calcul, etc.

Loi sur les spiritueux. — La direction de l'intérieur du canton d'Argovie avait convoqué, à Brougg, une conférence pour discuter de la position à prendre par le canton vis-à-vis de la loi sur les alcools. Elle

les animaux dont pullule l'île du Rocher, et, avec d'autres armes improvisées ils massacrèrent une centaine de gardiens, non sans perdre beaucoup des leurs dans la bagarre. Après quoi ils lancèrent tant bien que mal à la mer les barques de ravitaillement et se lancèrent à l'aventure. Plusieurs embarcations se perdirent, celle où se trouvait Pontchâteau eut l'heureuse chance d'être recueillie par un navire anglais. Après un court séjour dans l'île britannique, les évadés furent rapatriés par Marseille, d'où Pontchâteau arrivait à pied pour embrasser sa famille et serrer la main des anciens de Neuville.

On juge de l'accueil qui fut fait au héros de ces aventures. C'était à qui, dans le pays, le choierait, l'hébergerait. On l'habilla de pied en cap, on s'ingénia à lui fournir le gousset. Les journaux du département n'eurent garde de manquer une aussi bonne aubaine; on n'a pas souvent un roman « arrivé » aussi palpitant à servir aux lecteurs et on leur fit bonne mesure. Les feuilles du chef-lieu furent lyriques, et il en résulta une source de bénéfices pour Pontchâteau. Bien-tôt une sour qui'il avait au Mans lui fit savoir, par voie de la presse, qu'elle et son mari l'attendaient anxieusement.

Notre homme qui, on le verra, a la bosse de famille très développée, n'eut garde de manquer à cet appel, et il se présenta chez les époux Buisson, qui eurent quelque mal à le reconnaître mais n'éprouvèrent aucun soupçon. Comment en avoir, d'ailleurs? Pontchâteau avait des signes particuliers, ces signes qui deviennent à la mode en justice.

Cela ne sautait pas aux yeux, non, et on comprendra l'expression lorsqu'on saura que les marques, provenant de brûlures, se trouvaient juste à l'endroit sur lequel on a contracté

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 1

L'épopée d'un revenant.

Voilà reparaitre subitement après quinze ans d'absence l'un des siens que l'on a pleuré, pour qui on a fait dire des messes et que, fragilité des sentiments humains, on commence à moins regretter, c'est là une situation qui a été exploitée au théâtre et dans le roman. Mais jamais personne n'en a tiré si bon parti, dans tous les sens du mot, que le gaillard qui se présentait, il y a quelques jours, devant le jury de la Sarthe.

Avec le costume et l'allure de Jean Valjean, le soir d'un jour de marche, il arriva au mois d'août dernier dans le bourg de Neuville. Son aspect n'était guère plus rassurant que celui du forçat légendaire, mais il eut bientôt fait de rassurer les gens et même de gagner toutes les sympathies. Après avoir pris quelques renseignements sommaires il s'était résolu à diriger chez une brave femme de la localité, la femme Maulny. Il s'arrêta à la contempler avec attendrissement, puis, tout à coup, avec explosion :

— Me reconnaissez-vous pas? dit-il.
La brave vieille le considérait avec attention, mais ne trouvait aucun nom à mettre sur ce visage ravagé par la souffrance et les privations.

IES

L'honneur d'aviser de la ville de Bulle qu'il tiendra son défoire, ainsi que le foire, sur la place de.

si voudront bien lui seront satisfaites et soigné.

grand choix de limes si qu'à en échanger.

fabricant de limes, Ph. Guidi, rat, Fribourg.

four Tour-de-Tréme

PH YENNI, tuilier.

four DE BULLE

le 13 courant.

RICH freres.

496) [44

en grès intérieur et à l'extérieur

EL ZÜRICH

matériel pour s d'eau de latrines d'écus.

re quelques actions à Bulle.

DD, à Fribourg.

heure et sur la route, un joli logement

du journal. [188

chambres meublées, situées au s'adresser au magasin

andre: ons, chez Christophe d. [195

n beau jeune verrat âgé de 6 mois, chez bergiste au Tirage, à

mande antaire et capable de 15 vaches. (H2585X) avec références à M. and, Genève. [177

andre: arde, s'attendant du journal. [118

ux remèdes précon-

Rhumatismes et la titable Pain-Expeller « Ancore » jouit tou-

supériorité incontestée. an remède secret, le préparé d'après une dument contrôlé et andé à tout malade

une efficacité indis- voir essayé d'autres pensement annoncés, ment toujours

-Expeller, lo ses qualités hors se sont bientôt con- jurer promptement : males et Sciatiques

Tête, de Dents et de etc. il n'y rien de tel ler. Son prix modéré flacon, le met à la monde; les cures mer- sont de sûres garants sera pas dépensé en contrefaçons et n'a-

-Expeller à F.-An- Olten. So les bonnes

rmacie Sudan. [158

erie Emile Lenz.

était présidée par M. Conrad, chef du parti conservateur. Après une discussion animée, l'assemblée s'est prononcée à l'unanimité en faveur de la loi. Il a été décidé que le comité central de la Société d'utilité publique se mettrait en rapport avec les autorités de district pour recommander par celles-ci le projet de loi à la population. Le gouvernement publiera, en outre, une brochure explicative sur la matière et des assemblées populaires auront lieu par les soins des députés au Conseil national.

Le comité central de la Société suisse d'hygiène recommande chaudement l'acceptation de la loi sur les alcools. Les journaux tessinois croient que le canton du Tessin adoptera la loi à l'unanimité. Dans le canton de St Gall, toute la députation au Conseil national ainsi que les députés aux Etats ont offert leur concours pour la publication d'une brochure en faveur de la loi fédérale.

Zurich. — Le Grand Conseil a adopté le projet de code civil. Il a pris connaissance d'une pétition revêtue de 5212 signatures, demandant l'adoption du principe de gratuité du matériel scolaire et la création de nouvelles écoles complémentaires.

Glaris. — L'anniversaire de la bataille de Nœfels, que le peuple de Glaris a coutume de célébrer chaque année le premier jeudi du mois d'avril, a été fêté au milieu d'un grand concours de population. Malgré une pluie torrentielle, la foule est demeurée en plein air pour entendre le discours patriotique de M. Blumer, conseiller aux Etats. Il y eut ensuite un service religieux à l'église.

Bâle-Ville. — On s'occupe vivement, à Bâle, du renouvellement du Grand Conseil. Une assemblée d'industriels a adopté une liste de 29 candidats pris dans le monde de l'industrie et représentant les divers quartiers de la ville. Ces 29 industriels ont été choisis dans les deux partis politiques.

— Quelques jeunes garçons, appartenant à une bonne famille de Bâle, se trouvant en promenade à Saint-Louis, l'un d'eux, en passant près d'un gendarme allemand, se mit à crier : « Vive la France ! » Ce gendarme empoigna aussitôt l'imprudent, qui fut emmené au Grand-Huningue, en recevant l'avis que ce cri coûte généralement à un Alsacien de six à sept mois de prison. Le délinquant a pu être dégage grâce à une caution de mille francs fournie par sa famille, avec engagement de se présenter à la première sommation devant le tribunal qui aura à s'occuper de cette affaire.

Saint-Gall. — Au nombre des dégâts causés par l'incendie de Buchel, il faut citer la destruction d'environ 650 arbres fruitiers, estimés chacun à 100 fr., ce qui représente une perte totale de 65,000 fr.

Grisons. — Les plus récentes lettres de Coire donnent de fort mauvaises nouvelles sur l'état de santé de Mgr. Rampa, évêque de Coire. Depuis deux mois, il souffre d'une affection cérébrale qui ne lui laisse que de rares intervalles lucides. Ces jours derniers, après une apparence d'amélioration, une grave rechute s'est produite. Son entourage est très inquiet. Une guérison paraît impossible.

Vaud. — Un jeune garçon de Ligerolles, conduisant un bœuf au moyen d'une corde, ne trouva rien de mieux, pour garantir ses mains du froid, que de les mettre dans ses poches, après avoir préalablement fait une boucle au lien et l'avoir passée au bras. Malheureusement, l'animal se mit subitement à bondir, entraînant le pauvre garçon qui n'eut pas le temps de se dégager. Il s'en tira avec un bras cassé et une oreille déchirée.

L'habitude de s'asseoir. Un beau matin, Pontchâteau appela son beau-frère dans sa chambre et lui donna des preuves qui eussent convaincu saint Thomas lui-même. Comment douter quand un homme vous dévoile ainsi ses plaies les plus intimes. La sœur se souvenait bien que son frère avait aussi une cicatrice au visage, mais notre homme affirmait qu'il avait eu la petite vérole pendant sa captivité et, qu'à la suite, la marque ancienne avait disparu. Il y avait bien dans ses souvenirs des lacunes et des inexactitudes, mais n'était-ce pas naturel chez un homme qui a tant souffert physiquement et moralement ?

Notre homme, qui avait fait venir du 78° de ligne ses pièces régulières, continuait à se goberger et recevait de toutes mains.

Un jour, c'était le colonel qui lui glissait 20 francs dans la poche. D'autres fois, c'étaient les habitués d'un café qui faisaient une collecte, et un journal sérieux s'indignait que le gouvernement ne fit rien pour ce malheureux. Aujourd'hui, ce dernier vœu est exaucé.

Cependant, il y avait dans le département un autre frère Pontchâteau, nommé Auguste, qui, lui aussi, brûlait d'embrasser le revenant. Celui-ci s'y prêta de bonne grâce et il se rendit chez Auguste, où on tua le veau gras. Mieux même, on résolut de l'établir, et Auguste présenta à son frère Joseph une vœuve fort accorte encore qui ne demandait pas mieux que d'unir son sort à un homme si vaillant et si infortuné.

(La fin au prochain numéro.)

— Le concierge de l'hôtel de ville de Lausanne, J. Corboz, s'est pendu vendredi matin à la porte de la salle de la commission d'impôt. On ignore le motif de ce suicide.

— Un homme d'une cinquantaine d'années, arrivant à la gare de Cheseaux tout essoufflé par une course trop rapide, monte dans le train à l'instant où il allait partir. Pendant le trajet, les voyageurs placés dans le même compartiment que lui le voient pâlir et défaillir, puis le contrôleur appelé ne put qu'arriver pour assister à son dernier soupir. Le train arrivait en gare de Romanel, où le corps fut déposé.

Neuchâtel. — Par les soins de l'autorité neuchâteloise, il a été mis, la semaine dernière, 50,000 alevins de truites dans l'Areuse et 10,000 dans le Seyon. Ces alevins proviennent de l'établissement de pisciculture de Bonvillars.

— On a trouvé dans une haie, près de Couvet, le cadavre d'un nommé B., de Sigriswyl (Berne). La mort, qui pouvait remonter à trois semaines, est due à l'abus du schnaps; à côté du cadavre était une bouteille contenant encore de ce poison.

Nouvelles étrangères.

France. — Le steamer *Victoria* faisant le service de Newhaven à Dieppe a échoué à 4 h. du matin, sur le rocher d'Ailly. La panique a été indescriptible; sur 95 passagers, douze manquent à l'appel. Les autres ont été sauvés.

— Le vapeur anglais *Tasmania*, revenant de Bombay, a échoué dans le voisinage de la Corse.

Le *Tasmania* jaugeait 6000 tonnes. Il portait 120 passagers et 161 hommes d'équipage. Le capitaine, deux officiers et 22 chauffeurs indiens sont morts.

Alsace-Lorraine. — La direction générale des chemins de fer d'Alsace-Lorraine a résolu de révoquer ceux des médecins attachés au service de ces lignes qui, pendant la période électorale, avaient pris une attitude hostile à l'Allemagne. La *Post* ajoute aujourd'hui que cette même direction a invité les administrations qui dépendent d'elle à lui signaler les journaliers, employés et fournisseurs qui ont également manifesté des sentiments anti-allemands pendant les élections. Ces employés seront révoqués.

Espagne. — Un Français de 30 ans, habitant la Rochelle, s'est présenté lundi, dans l'après-midi, chez Bazaine et lui a donné un coup de poignard à la tête. La blessure ne paraît pas grave.

L'assassin arrêté a dit : « J'ai vengé ma patrie ! » C'est un commis-voyageur, nommé Hillairaud, dont le langage est très exalté.

CANTON DE FRIBOURG

Les modifications suivantes ont été apportées au programme de l'exposition suisse d'agriculture de Neuchâtel :

1° Le délai fatal des inscriptions pour les divisions II, III et IV (espèce chevaline, espèce bovine et petit bétail) est prolongé jusqu'au 15 mai.

2° Le délai des inscriptions pour la V° division (animaux de basse-cour) est fixé au 15 juillet. Un programme spécial pour cette division paraîtra dans la première quinzaine de mai.

3° Pour la IV° division (apiculture), le délai des inscriptions a été renvoyé au 1^{er} juillet.

Les exposants de la III° division (espèce bovine), domiciliés dans le canton de Fribourg, recevront de la caisse de la Société fribourgeoise d'agriculture, à titre d'indemnité de transport, 10 francs par tête de bétail exposée. La même société se charge, en outre, des frais de nourriture des animaux exposés par ses membres.

Le Commissaire cantonal.

Le 61^e tirage des séries de l'emprunt du canton de Fribourg de 1860 s'est opéré le 15 avril 1887.

Voici les séries sorties :

127, 135, 377, 614, 737, 758, 990, 1148, 1154, 1254, 1259, 1269, 1309, 1558, 1732, 1736, 1901, 2165, 2317, 2421, 2462, 2506, 2601, 2620, 2621, 2734, 2851, 2989, 3094, 3224, 3229, 3470, 3539, 3649, 3769, 3865, 3869, 4104, 4180, 4200, 4579, 4653, 4839, 4939, 5113, 5399, 5488, 5489, 5744, 5765, 5862, 5996, 6047, 6049, 6087, 6107, 6155, 6466, 6591, 6695, 6714, 6736, 6744, 6820, 6883, 7145, 7419, 7470, 7544, 7552, 7669.

Le tirage avec primes des numéros de ces séries aura lieu le lundi 16 mai prochain, à 9 heures, au bureau de la trésorerie d'Etat.

L'exposition scolaire permanente de Fribourg, définitivement installée à l'ancienne caserne, est ouverte, depuis le 24 avril, tous les jours de 1 h. à 6 heures du soir. Entrée gratuite.

(Communiqué.)

La mort frappe douloureusement dans les rangs de nos amis de Fribourg. Le parti conservateur modéré vient de faire une nouvelle perte dans la personne d'un membre de la famille Fragnière : M. Aug. Fragnière, ancien architecte cantonal, a succombé à la maladie de poitrine dont il était atteint depuis quelques années. Il fit un séjour d'un an et demi dans l'île de Madère, sans trouver la guérison sous ce ciel si clément, puis revint en Suisse où il est mort à trente-quatre ans, dans la fleur de l'âge.

Samedi soir, vers 10 heures, un incendie a dévoré à Courgevaud, un assez vaste bâtiment de ferme, presque neuf. Il avait été rebâti en 1876, après avoir été détruit par la foudre. Le feu a pris dans un tas de fagots et, fortement activé par une bise violente, il a en peu d'instants enflammé tout le bâtiment. Quand les secours sont arrivés, on a dû se contenter de protéger les bâtiments voisins, fortement menacés. Le bétail a été sauvé, ainsi qu'une faible partie du mobilier. L'opinion publique attribue cet incendie à la malveillance.

Mercredi, on a relevé dans la Broye, près de Semales, le cadavre d'un nommé Grand, habitant cette localité, qui avait disparu depuis l'automne dernier.

GRUYÈRE

Nous avons le plaisir d'informer les agriculteurs de notre district que la Société d'agriculture de la Gruyère fera donner, jeudi 5 mai prochain à 1 1/2 h., dans la grande salle de l'hôtel des Alpes à Bulle, par M. Bieler, médecin-vétérinaire à Lausanne, une conférence sur le cheval.

Nous engageons tous les agriculteurs de la Gruyère à y assister.

Le quartier.

Nous sortons de la conférence donnée par M. Strebel, père, vétérinaire à Fribourg, et notre premier devoir est de rendre hommage au conférencier pour l'étude approfondie de la question et pour la manière dont il l'a traitée.

Le cadre de notre journal et le peu de temps dont nous disposons jusqu'au tirage de notre numéro de samedi nous forcent d'être bref, et nous nous contenterons de donner un court résumé du savant exposé fait par M. Strebel.

La maladie connue sous le nom de quartier doit son nom à la circonstance qu'elle atteint certaines parties de la bête seulement, soit une hanche, une épaule, de là le nom de quartier.

Le signe caractéristique du quartier, c'est le crépitement qui se produit lorsqu'on touche la partie malade.

Bien des pays souffrent de cette maladie presque toujours incurable, puisque, sur 10,000 sujets atteints, on peut s'estimer heureux d'en sauver un seul.

La Prusse, le Tyrol, l'Autriche, la France ont subi ce fléau : en Suisse, les cantons de Fribourg, Vaud, Valais, St-Gall, Grisons, Schwytz et Berne sont chaque année éprouvés par les ravages qu'exerce cette terrible maladie.

Avant l'introduction de la vaccination, les pertes résultées en Suisse des victimes faites par la maladie du quartier peuvent être évaluées à un demi-million annuellement; il valait donc la peine de réagir contre un mal si préjudiciable à l'agriculture. En moyenne le canton de Berne perdait chaque année 7-800 pièces de bétail, le canton des Grisons un chiffre égal et le canton de Fribourg environ 500.

Dans le Voralberg et le Tyrol les pertes s'élevaient, avant l'usage de la vaccination, au 12 et au 15 %, c'est-à-dire que sur cent pièces de bétail 12 à 15 périssaient chaque année du quartier : depuis qu'on a eu recours à la vaccination, point ou presque plus de perte.

Le quartier est une maladie infectieuse due à un champignon qui pénètre dans le corps de l'animal au moyen des fourrages, du breuvage ou par des blessures. Ces microbes ou champignons se rencontrent surtout dans les pâturages marécageux; dans notre contrée, les deux versants de la Berra sont certainement la partie du canton où le quartier fait le plus de victimes.

Nous n'entrerons pas en matière sur la manière dont le vaccin est préparé ni sur le mode d'opérer,

il suffit de démontrer à l'inoculation.

Nous pourrions entreprendre une statistique et établir par la mortalité chez le bétail la vaccination. Il nous suffirait de citer les chiffres suivants :

Sur 25,550 bêtes vaccinées, il y a eu 42,893 décès de quartier. Si jamais de tels chiffres se reproduisent, ce sont bien ceux-là.

Ce sont surtout les jeunes bêtes qui sont atteintes depuis l'âge de 6 mois jusqu'à l'âge adulte, soit l'année; les adultes, soit l'année, sont rarement atteints.

Le charbon qui est en usage dans le canton de Gruyère est un coup plus redoutable que le quartier. Les pertes occasionnées par ce charbon sont nombreuses de guérison, tout aux organes internes, rate, aux intestins, tandis que la partie extérieure du bétail n'est pas rare de voir de bon, et on a constaté des occasions par cette maladie.

Le conférencier croit que les pertes occasionnées par les vaccinations de divers côtés de la Gruyère et les autres parties de l'autorité supérieure états, et demandera au Gouvernement de faire faire des études de pièces de bétail, alors qu'elles auront été vaccinées par la caisse d'assurance de cette caisse, dont la fortune est de 500,000 fr., est assez riche pour venir à de nouveaux besoins.

Du reste les sacrifices que nous faisons en matière de bétail ne seraient pas si évidents qu'il y aura forcément du bétail vacciné.

La caisse de l'Etat du canton de Gruyère a depuis longtemps les caisses de bétail. Avant l'introduction de la vaccination pour les pertes causées annuellement; aujourd'hui 5000 francs.

Nous avons constaté que nos conférences agricoles sont intéressantes qui sont très utiles à la peine à sacrifier pour venir s'instruire.

Nous devons ajouter que presque exclusivement de l'agriculture qui, grâce à elle, ont été si souvent faites qu'il y a utilité pour les agriculteurs traités par de

L'exposition et de

C'est jeudi 5 mai que l'exposition de pailles tricotées sera ouverte. Les préparatifs sont terminés et nous promettons un succès. Environ 380 exposants ont été inscrits. Pendant les trois premières semaines, soit lundi, mardi et mercredi, les articles à exposer seront déposés à la caisse de recommander au strictement aux directions.

Le jury, composé de M. de la Roche et Antoine Comte, se réunira le 12 et 13 mai, et commencera l'exposition.

L'exposition durera jusqu'au 15 mai. La distribution des primes sera faite le 15 mai.

On a réuni une somme de 100,000 francs destinée aux primes qui, nous l'espérons, sera distribuée courageusement pour nos exposants.

Puisse cette innovation être le commencement et de progrès pour l'industrie tricotée.

Solrée

Bien qu'elle ait perdu de sa popularité, la Solrée de musique ne reste pas sans intérêt. Elle sera donnée le public de toutes les communes de la région de Pâques elle s'est faite le dimanche prochain, elle sera donnée à l'Hôtel de Ville en présence de nos exposants et de nos visiteurs. Nous espérons que chacun se fera

anente de Fribourg, ancienne caserne, est les jours de 1 h. à 10 h.

(Communiqué.)
ment dans les rangs parti conservateur mo- perte dans la per- Fragnière: M. Aug. antonal, a succombé était atteint depuis d'un an et demi ver la guérison sous Suisse où il est mort r de l'âge.

un incendie a dévoré bâtiment de ferme, en 1876, après avoir a pris dans un tas ar une bise violente, é tout le bâtiment. on a dû se contenter e, fortement menacés. une faible partie du tribue cet incendie à

Broye, près de Sem- rand, habitant cette is l'automne dernier.

E
mer les agriculteurs é d'agriculture de la ai prochain à 1 1/2 h., es Alpes à Bulle, par Lausanne, une con-

ulteurs de la Gruyère

r.
donnée par M. Stre- g, et notre premier au conférencier pour en et pour la manière

e peu de temps dont de notre numéro de et nous nous conten- mé du savant exposé

om de quartier doit elle atteint certaines soit une hanche, une

quartier, c'est le cré- on touche la partie

tte maladie presque ar 10,000 sujets at- d'en sauver un seul. e, la France ont subi de Fribourg, Vaud, z et Berne sont cha- ges qu'exerce cette

ccination, les pertes faites par la maladie es à un demi-million eine de réagir contre ulture. En moyenne que année 7-800 piè- isons un chiffre égal à 500.

rol les pertes s'éle- cination, au 12 et au pièces de bétail 12 à du quartier: depuis ion, point ou presque

infectieuse due à un corps de l'animal au age ou par des bles- gnons se rencontrent éageux; dans notre Berra sont certaine- quartier fait le plus

tière sur la manière ur le mode d'opérer,

il suffit de démontrer à nos agriculteurs, l'utilité de l'inoculation.

Nous pourrions entrer dans de longs détails de statistique et établir par des chiffres la diminution de la mortalité chez le bétail depuis l'introduction de la vaccination. Il nous suffira de reproduire les deux chiffres suivants :

Sur 25,550 bêtes vaccinées il y a eu 116 cas de quartier, et sur 42,893 bêtes non-vaccinées 766 cas de quartier. Si jamais des chiffres ont été éloquentes ce sont bien ceux-là.

Ce sont surtout les jeunes bêtes qui sont atteintes, depuis l'âge de 6 mois jusqu'à la fin de la deuxième année; les adultes, soit les sujets âgés de 3 ans et au delà sont rarement atteints.

Le charbon qui est en apparence une maladie beaucoup plus redoutable que le quartier est cependant moins meurtrière que celui-ci; on relate des cas assez nombreux de guérison; le charbon s'attaque surtout aux organes internes de l'animal, au cœur, à la rate, aux intestins, tandis que le quartier s'attache à la partie extérieure du corps.

Le quartier ne se transmet pas à l'homme, mais il n'est pas rare de voir des hommes atteints du charbon, et on a constaté des morts presque foudroyantes occasionnées par cette maladie.

Le conférencier croit que, grâce aux réclamations parvenues de divers côtés, et spécialement aux pétitions que lui ont adressées la Société d'agriculture de la Gruyère et les autres sociétés agricoles du canton, l'autorité supérieure étudiera sérieusement la question et demandera au Grand Conseil que les propriétaires de pièces de bétail qui périront du quartier, alors qu'elles auront été vaccinées, soient indemnisés par la caisse d'assurance cantonale. Il estime que cette caisse, dont la fortune s'élève aujourd'hui à 500,000 fr., est assez riche pour qu'elle puisse subvenir à de nouveaux besoins.

Du reste les sacrifices qu'on réclamerait de cette caisse ne seraient pas si grands, car il est de toute évidence qu'il y aura fort peu de cas de perte dans le bétail vacciné.

La caisse de l'Etat du canton de Berne indemnise depuis longtemps les cas de pertes résultés du quartier. Avant l'introduction de la vaccination elle payait pour les pertes causées par cette maladie 80,000 fr. annuellement; aujourd'hui, ce chiffre est réduit à 5000 francs.

Nous avons constaté ce qui arrive en général dans nos conférences agricoles, c'est que, malgré les sujets intéressants qui sont traités, nos campagnards ont bien de la peine à sacrifier quelques instants pour venir s'instruire.

Nous devons ajouter que l'auditoire se composait presque exclusivement des membres de la Société d'agriculture qui, grâce aux recommandations qui leur ont été si souvent faites, commencent à comprendre qu'il y a utilité pour eux d'entendre des questions agricoles traitées par des hommes compétents.

L'exposition de paille tressée et de vannerie.

C'est jeudi 5 mai que s'ouvrira dans notre ville l'exposition de pailles tressées et des articles de vannerie. Les préparatifs se poursuivent avec activité et nous promettons un plein succès de ce premier essai. Environ 380 exposants se sont annoncés; et c'est pendant les trois premiers jours de la semaine prochaine, soit lundi, mardi et mercredi que doivent être déposés les articles à exposer. A ce sujet on nous prie de recommander aux exposants de se conformer strictement aux directions qu'ils ont reçues.

Le jury, composé de MM. Isler, Auguste Glasson et Antoine Comte, se réunira le lundi 2 mai prochain, et commencera le même jour ses opérations.

L'exposition durera huit jours et sera suivie de la distribution des primes ou récompenses; ce sera pour notre petite cité une véritable fête.

On a réuni une somme supérieure à 2000 fr. destinée aux primes qui, nous l'espérons, seront un encouragement pour nos fabricants de pailles tressées.

Puisse cette innovation être couronnée de succès, et marquer le commencement d'une ère de prospérité et de progrès pour l'importante industrie des pailles tressées.

Soirée musicale.

Bien qu'elle ait perdu son directeur, notre société de musique ne reste pas inactive et ne veut pas priver le public de toutes jouissances musicales. Le jour de Pâques elle s'est fait entendre sur la promenade. Dimanche prochain, elle donnera dans la grande salle de l'Hôtel de Ville un concert dont le programme figure aux annonces et qui promet beaucoup. Espérons que chacun se fera un devoir d'encourager cette

société dans les conditions difficiles où elle se trouve et qu'il y aura dimanche salle comble.

On nous annonce à l'instant le décès de M. Cyprien Romanens, syndic de Sorens et député au Grand Conseil.

AGRICULTURE

Bulle, le 19 avril 1887.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi quelques observations au sujet de l'article *Ceil pour ceil*, publié dans le N° 15 de votre journal.

Je suis parfaitement d'accord que nous devons défendre par tous les moyens légaux possibles les diverses industries de notre pays; mais encore faut-il que ces moyens soient praticables.

Votre honorable correspondant propose comme mesure de représailles contre la majoration des droits sur le bétail à l'entrée en France une élévation des droits d'entrée en Suisse pour les vins.

Or, le traité de commerce, conclu le 23 février 1882 entre la Suisse et la France, traité qui expire seulement le 1^{er} février 1892, stipule que les vins d'origine française ne payeront que 3 fr. 50 les 100 kg. à leur entrée en Suisse. Ce n'est donc qu'à cette date fort éloignée qu'on pourrait appliquer les taxes de 5 fr. pour le vin en fûts et de 20 fr. pour le vin en bouteilles prévues par le tarif général. D'un autre côté, nous sommes aussi liés sous ce rapport par les traités de commerce avec l'Italie et l'Espagne. Il faut donc chercher un autre remède.

On croit généralement que notre exportation de bétail dépasse de beaucoup l'importation du bétail en Suisse.

C'est là une grave erreur.

En 1885, la Suisse a importé de France :

Pièces de gros bétail de boucherie :	6952,	valeur :	3,505,000 fr.
» de ferme :	3757,	»	1,300,000 »
	10709,	»	4,805,000 fr.

soit environ cinq millions de francs.

Elle a exporté :

Pièces de boucherie :	2598,	valeur :	1,002,000 fr.
» de ferme :	8129,	»	3,270,000 »
	10727,	»	4,272,000 fr.

soit un peu plus de quatre millions de francs.

La Suisse est donc tributaire de la France pour cette branche principale de notre commerce.

Mais nous voyons, d'un autre côté, par ces chiffres que la France nous fournit le double de bétail de boucherie, et nous, de notre côté, lui livrons le double de bétail de ferme. Usons donc des mêmes moyens que les Français. Ils seront toujours obligés de venir chercher chez nous des pièces de choix, tandis que, si l'on frappe d'un fort droit d'entrée le bétail qui alimente nos grandes villes (comme Bâle, Berne, Zurich), nos éleveurs pourront plus facilement placer leur bétail de boucherie.

Le traité de commerce avec la France nous laisse parfaitement libres sous ce rapport.

Aussi serait-il à désirer que, dans la Gruyère et le canton de Fribourg, on s'adjoigne au mouvement qui se produit dans la Suisse centrale pour demander aux Chambres fédérales l'élévation des droits d'entrée sur les produits agricoles.

Castration des vaches taurelières (burliés).

Dans un de ses derniers numéros, le journal *la Gruyère* invitait tous les membres de la Société d'agriculture de la Gruyère qui ont des vaches taurelières à faire opérer à s'inscrire auprès du comité qui a pris l'heureuse initiative de s'adresser à un homme de la partie, qui s'est déjà fait une renommée bien méritée, M. le vétérinaire Bertschy, à Pontels, près de Guin, pour faire cette opération le plus économiquement possible; le prix sera proportionné au nombre des inscriptions. Aussi invitons-nous les agriculteurs intéressés à s'inscrire nombreux.

La castration des vaches taurelières semble être une chose bien extraordinaire pour quelques agriculteurs. Pourquoi? Parce que c'est une chose nouvelle, une opération rarement pratiquée chez nous, quoique très en usage chez nos voisins.

Bon nombre de vaches, on le sait, deviennent impuissantes à la reproduction par suite d'une altération des organes reproducteurs; cette maladie, arrivée au degré de nymphomanie et d'hystérie, jette une perturbation dans l'économie des animaux qui deviennent turbulents et mangent mal, cause une diminution considérable de la sécrétion laitière; les animaux malades deviennent même dangereux non seulement pour ceux qui les soignent, mais surtout pour le bétail qui les entoure, notamment à la montagne.

Aussi cherche-t-on souvent à s'en débarrasser par l'abatage, ce qui donne un bien faible rendement, leur viande étant fort peu recherchée; ou bien on les donne sur le champ de foire pour un prix dérisoire à des marchands étrangers qui en doubleront la valeur par la castration.

Plusieurs, en lisant ces derniers mots, hocheront la tête et hausseront les épaules en signe de dédain ou de dérision; plusieurs ne croiront pas à la guérison radicale de cette maladie et répéteront gravement ce proverbe que les paysans de Flandre, où cette maladie est très répandue, ont trouvé il y a quelques siècles : > L'affection de la vache taurelière est autant dans la tête que dans l'organe reproducteur >; plusieurs, au lieu d'aller au remède sûr et peu coûteux de l'opération, préféreront peut-être essayer de toute sorte de drogues que leur offrira le premier charlatan venu qui donnera, comme condition *sine qua non* de l'efficacité de son remède, quelque excentricité superstitieuse ou quelque formule magique.

Eh bien, non, je crois que ces préjugés ont vécu dans la Gruyère et j'espère qu'on essaiera d'une opération sûre et n'offrant presque aucun danger.

Qu'on ne s'y méprenne pas! la castration des vaches taurelières, question futile en apparence, mérite toute l'attention des personnes qui ont à cœur la prospérité de l'agriculture, notre seule industrie.

Quelle est le résultat de cette opération?

1° Elle augmente considérablement la sécrétion du lait;

2° Elle rend l'animal très tranquille;

3° Enfin, la vache opérée engraisse très facilement, sa viande devient excellente et peut rivaliser avantageusement avec le meilleur bœuf.

L'extirpation des ovaires, si elle présente quelques difficultés, n'offre, par contre, que très peu de danger; la coupure se cicatrise dans les trois jours et l'animal peut ensuite être sorti sans crainte.

Je vous entends : < Mais tout cela, c'est de la théorie! > me dites-vous. Je vous attendais là. Eh bien, voici des faits :

M. le vétérinaire Bertschy, de qui nous tenons ces renseignements, a opéré, dans ces trois dernières années, 317 vaches dans les cantons de Fribourg et Vaud, et cela avec un plein succès; il a opéré, en particulier, chez M. le major Limat, à Cormagens, chez MM. Genoud, à Fribourg, chez M. le directeur Geinoz, qui n'est jamais en arrière quand il s'agit de progrès en agriculture et chez qui chacun pourra se renseigner.

Pour mieux démontrer l'importance de la question, relatons un seul fait sur cent.

Au printemps 1883, M. le major Limat avait une vache taurelière qui donnait 7 litres de lait par jour qu'il n'a pas même pu vendre 300 fr. à la foire de Fribourg; il la fit opérer par M. Bertschy. Trois mois plus tard, cette vache donnait 14 litres de lait; un boucher de Fribourg, M. Poffet, lui en offrait 450 fr.; et M. Limat la lui laissa, tenté qu'il était par un bénéfice de 150 fr. M. Poffet, malin comme un boucher qu'il est, garda cette vache jusqu'à Pâques 1885 et en fit un magnifique < bouquet de Pâques >, qui valait bien 800 fr., après avoir donné à l'acheteur un bénéfice net en lait de plus de 100 fr.

Voilà donc une vache qui, par suite d'une simple opération, arrive de 300 à 900 fr., donnant un bénéfice net de 600 fr.

Nous pensons que ces chiffres ont leur éloquence et se passent de commentaires. Aussi n'ajouterons-nous rien, mais nous recommandons vivement à tous les agriculteurs que cela peut concerner de s'inscrire auprès du comité de la Société d'agriculture de la Gruyère d'ici au 5 mai, dernier terme fixé, si nous sommes bien informé.

VARIÉTÉS

Les gâtés de la statistique. — Une constatation extraordinaire vient d'être faite dans le bourg de Bootle près Liverpool.

La statistique annuelle de mars donne entre autres les articles suivants :

- 1° 40,147 habitants,
- 2° 40,147 cochons,
- 3° 147 fonctionnaires de l'Etat,
- 4° 147 ânes.

Pendant la mauvaise saison, nous recommandons vivement la cure du véritable Cognac Golliez ferrugineux pour prévenir les suites fâcheuses des refroidissements, combattre le froid des pieds et des mains, exciter l'appétit. (Voir aux annonces.) (O Fr 945)

Leur bas prix les a rendues accessibles à tous et c'est à cette circonstance, entre autres, que les Pilules suisses du pharmacien R. Brandt doivent être recherchées et aimées comme remède de famille contre tous les troubles de la digestion et de l'alimentation. — 1 fr. 25 la boîte dans les pharmacies. [204]

La Direction des travaux de la ville de Bulle met au concours la **préparation du gravier et du sable** nécessaires à l'entretien des routes et places.

Le cahier des charges est déposé au Bureau de ville où les entrepreneurs peuvent le consulter. Il leur sera délivré un formulaire de soumission. Les soumissions seront reçues au même bureau jusqu'au 29 avril courant, à 5 h. du soir. [194]

Vente libre.

Lundi 9 mai prochain, dès 2 heures après midi, le soussigné exposera en vente par voie de mises publiques, au café de l'hôtel du Cheval-Blanc, à Bulle, les immeubles désignés au cadastre de la commune de Corbières sous les art. 568, 569 et 570, comprenant carrière, hangar et place, ainsi que l'outillage servant à l'exploitation de la carrière, le tout à de favorables conditions.

Bulle, le 16 avril 1887. Pour les propriétaires : Louis FASEL, agent d'affaires. [205]

M^{me} Mariette Vve de Jean CHARRIÈRE, à Cerniat, exposera à louer, pour les années 1887 et 1888, les propriétés de ses enfants appelées **Montferrant**, rière Cerniat, en nature de prés et pâturages. Ces mises auront lieu le lundi 25 courant, de 2 à 5 heures après midi, à la pinte Pythoud, à Cerniat. [203]

CONCOURS

Le Comité de la fête cantonale de musique met au concours la construction de la **cantine** pour la fête qui aura lieu les 19 et 20 juin.

1^o Construction de la cantine en bois rond ; 2^o Couverture en tuiles. Pour voir les plans et le cahier des charges, s'adresser à M. Carlos SCHALLER, brasseur, à Bulle, où les soumissions cachetées devront être déposées au plus tard le **lundi 25 courant**, avant 6 heures du soir. LE COMITÉ [197]

Mises de bétail.

Lundi 25 avril courant, dès 1 heure après midi, devant l'auberge de la Croix-Blanche, à Riaz, les héritiers de feu Jacques BARRAS, dit de la Porta, de Châtel-Crésuz, exposeront en vente en mises publiques : 9 vaches laitières, fraîchement vélées, plusieurs belles clochettes, un peu de mobilier et une certaine quantité de foin à consommer sur place ou à distraire. Pour les héritiers, leur fondé de pouvoirs : Eugène GLASSON [212]

MISES

Lundi 2 mai prochain, dès les 10 heures du matin, M. Anselme BERCHOLD, à La Tour, exposera en vente par voie de mises publiques et sous de favorables conditions de paiement : 1^o 4 juments ; 2^o 6 harnais ; 3^o 2 chars à pont dont l'un de 3 ou 4 chevaux et l'autre à 2, ce avec tous leurs accessoires. Le tout en très bon état. Les mises auront lieu devant la maison de ville de La Tour. [216]

Chantier Tine-Chaudanne.

Le public est prévenu, vu la construction de la nouvelle route, que les coups de mine seront annoncés par un coup de cornet prolongé et la suspension par deux coups. La Tine, le 15 avril 1887. [214]

Le **maréchal des logis**.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public que, dès le 1^{er} mai prochain, son bureau sera transféré au rez-de-chaussée de la maison de Mme VAGNAT, en face de l'hôtel du Cheval-Blanc, à Bulle.

Louis FASEL, agent d'affaires. [206]

Faux bruits.

Certaines personnalités peu estimées dans le public ont fait courir des bruits malveillants à mon égard auxquels j'oppose un démenti formel. Bulle, le 22 avril 1887. [218]

Adrien Gothuey.

Étalon.

Les frères QUARTENOUD, à Hauteville, avisent les propriétaires de juments poulinières qu'ils se rendront avec leur ÉTALON tous les lundis au Lion d'Or, à Hauteville. Prix très modérés. Les frères Quartenuod. [201]

A louer : Un joli logement situé au milieu du village de Riaz. S'adresser à M. Léon Duping. [208]

Le véritable **COGNAC GOLLIEZ** ferrugineux apprécié depuis 12 ans pour sa réelle efficacité contre l'anémie, les pâles couleurs, le manque d'appétit, les maux de cœur, la faiblesse générale ou locale, la lassitude, est en même temps un réconfortant, stimulant et fortifiant par excellence, à employer pendant la saison froide et humide. Eviter les contrefaçons en demandant expressément le **Cognac Golliez**, marque des deux palmiers. Le flacon de 500 gr., 2 fr. 50 ; le litre, 5 francs.

Dépuratif Golliez au brou de noix ferrugineux. Alcool Golliez à la menthe et camomille. Spécifique Golliez contre les engelures et crevasses. Externum américain à la marque des deux palmiers. Pharmacies : Sudan et Rieter, à Bulle ; Wetzstein, à Châtel-St-Denis ; P. J. Reulet, à Estavayer, et à Fribourg dans toutes les pharmacies. (O Fr 944) [574]

Librairie - papeterie
Ch. MOREL
SUCCESEUR DE C. OESCH, RELIEUR.
Maison de M. J.-C. BARRAS, agent d'affaires, ancien bureau de M. BLANC, avocat.
Atelier de reliure et gainerie.
Cartonnages, encadrement de tableaux et photographies. — Glaces de toutes grandeurs avec cadres dorés et polis. — Baromètres et thermomètres pour fromageries. — Registres de toutes grandeurs. — Articles pour écrire, dessiner et peindre. — Carnets et portefeuilles. Albums. Maroquinerie. — Matériel d'école et de bureau. — Tous les articles de papeterie. — Librairie courante et en commission. — Belles chromolithographies. — Jeux de société.
TIMBRES EN CAOUTCHOUC [184]

Grande salle de l'Hôtel de Ville, à Bulle. Dimanche 24 avril, à 8 heures du soir : **GRAND CONCERT**

donné par les Sociétés de musique et d'orchestre de Bulle avec le gracieux concours de M^{lles} C. et P. et de M. M.
PREMIÈRE PARTIE
1. Pas redoublé de la fête de chant de Saint-Gall (Musique) Fries.
2. Duo concertant pour deux pistons. Genin.
3. Quadrille pour orchestre. Gärtnler.
4. Fragments et Finale de Fra Diavolo. Solo pour violon Auber.
5. Nabuchodonosor. Arie (Musique) Verdi.
SECONDE PARTIE
6. Obéron. Ouverture (Musique) Weber.
7. Les Puritains. Quatuor Meyerbeer.
8. Les deux meuniers. Duo pour soprano et alto Concone.
9. Liebeslied. Valse pour orchestre. Franke.
10. Fantaisie variée pour trombe. Deransart.
11. Pas redoublé (Musique) Kurt.
PRIX DES PLACES : Réservées, 1 fr. 50 ; premières, 1 fr. ; secondes, 60 cent. On peut se procurer des cartes réservées à l'avance à la pharmacie Magnenat et au café de l'Hôtel de Ville. Ouverture du bureau à 7 1/2 heures. [217]

Grand dépôt de chaudières
de diverses façons et grandeurs
chez **VIALE frères**, ferblantiers, et **FORSTER**, serrurier, à Bulle.
Chaudières sur commande dans la huitaine. — Prix modérés. [180]

J'informe
mon honorable clientèle que je m'occupe essentiellement de **placements hypothécaires**, de **négociations d'immeubles**, titres et valeurs. Prêts par billets. — Recouvrements, etc. Je bonifie aux déposants de 4 à 4 1/2 pour cent. [472] A. ANDREY, notaire.

Epicerie L. Treyvaud, BULLE [178]
Graines fourragères.

AVIS AUX REPASSEUSES
Plus de maux de tête par l'emploi du charbon dit **Carboné-Natron**. En vente chez **Jules Pasquier**, ferblantier, à Bulle, au prix de 30 cent. le kg.

Avoine de semences
Amérique et Sibérie, ainsi que FROMENT ROUGE de printemps, au moulin de Bulle. [117] Dimanche 1^{er} mai : Bonne musique et danse à l'auberge du Tirage, à Bulle. Invitation cordiale. [190] MARTIN MORAND, tenancier.

Ayant trois domaines à faucher, je demande pour la saison d'été trois bons ouvriers et trois honnêtes faucheuses. Adresser les offres à M. OBERSON, Marcelin, conseiller communal, à Estévenens. [207]

Le soussigné a l'honneur de public qu'à partir du 25 avril courant, il desservira l'auberge des XIII cantons à BULLE. Ensuite des achats qu'il a faits chez les vigneron, il sera en mesure de servir à sa clientèle des vins de premier choix aux prix ordinaires. Bulle, le 8 avril 1887. [185] Emile BERTHET

LIMES
Pendant l'été, le soussigné ne tiendra son dépôt (place du Tilleul, à BULLE) que tous les jours de foire. Se recommande A. Raggembass, fab^r de limes, successeur de Ph. Guidi. [210]

A. DEMIERRE
médecin-chirurgien-dentiste, à BULLE, au 2^{me} étage de la maison dite des Chanoines, près de l'église. Dentiers complets et partiels, d'après les systèmes les plus nouveaux. [47] Dès le 24 avril, un **FOUR A CHAUX MAIGRE** sera ouvert à la disposition des personnes qui en désireront. S'adresser à JACQUES CARDIS, à Montbovon. [192] A VENDRE : Un beau jeune veau primé, race du pays, âgé de 6 mois, chez MARTIN MORAND, aubergiste au Tirage, à Bulle. [191]

A vendre : 80 paquets de **tavillons**, chez Christophe BOSSON, à Villarvolard. [195] On demande une **cuisinière** munie de bons certificats. S'adresser au bureau du journal. [215]

AVIS
aux fromagers et charcutiers. Demande à acheter, à l'occasion du Tir fédéral de Genève, des **fromages gras** ou de bons **mi-gras**, ainsi que **jambons** et **sauccissons suisses**. — Ecrire au Directeur du Comptoir d'importation au PETIT-SACCONNEX (Genève). (OL 257 G) [175]

Médicament
pour disposer les vaches à devenir pleines, préparé par **M. Meyer, vétérinaire, Baden (Suisse)**. PRIX : 1 fr. 50. [209] Avec 3000 marks de traitement, nous cherchons des personnes solides pour la vente aux particuliers de **café** en colis postaux. [113] Emile Schmidt & C^{ie}, Hambourg. Je suis chargé de vendre quelques actions du **Crédit foncier à Bulle**. [187] Léon GIROD, à Fribourg.

Suchard
CACAOS SUISSES
PRÉPARATION SUISSE

Bains de Montbarry.
Ouverture le 1^{er} mai prochain. Bonne consommation. Réception cordiale. On peut se procurer des voitures à l'hôtel du Cheval-Blanc, à Bulle. [213] Le gérant : **Isidore Seydoux**.

A LOUER pour le 1^{er} mars 1888, le domaine de **Ferpielo**, situé sur la route de la haute Gruyère, près La Tour-de-Trême, puis la montagne le Gros-Hautin, sur dite commune. — Pour visiter les immeubles, s'adresser à M. Etienne Castella, audit Ferpielo, et pour les conditions au soussigné. En cas de non-location jusqu'au 1^{er} septembre, il sera procédé à des mises publiques le jeudi 15 septembre, dès 1 heure de l'après-midi, à l'hôtel de l'Écu, à Bulle. [166] J.-J. MENOUD, notaire.

A partir du 25 avril courant, on peut se procurer de la **CHAUX GRASSE**, à raison de 7 fr. le tonneau. Exploitation au bord de la route cantonale. Pierre Deseuves, maçon, **chauffournier**, à Albeuve. [193]

Perdu : Entre Bulle et Riaz, une **couverture de cheval**. — La rendre contre récompense au Lion d'Or, à Bulle. [211]

A vendre : Un bon **chien de garde**, s'attelant. S'adresser au bureau du journal. [118] **A VENDRE :** Quelques mille pieds de **foin et regain** à distraire. — S'adresser à Constant BUCHER, en Palud, Bulle. [196] **A vendre :** A joli compte, un grand et beau **portailier**, facile à transporter, ayant toutes les commodités désirables. — S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [189] **A VENDRE :** A distraire, 2600 pieds de **foin et regain** de première qualité et environ 1700 pieds de foin pour jeune bétail. S'adresser à Christophe SUDAN, forestier, à Broc. [202]

A louer : 2 jolies **chambres** meublées contiguës, situées au Levant et au Midi. — S'adresser au magasin Remy & Cie, à Bulle. [198]

Tous ceux qui hésitent
à choisir parmi le grand nombre de remèdes annoncés dans les journaux sont instantanément engagés à demander par une simple carte-correspondance à la Librairie **ALBERT MUNZINGER à Olten** la brochure illustrée : **« L'Ami du Malade »**. Ce manuel expédié gratis et franco fournit à côté d'une description claire et précise d'un certain nombre de **Remèdes Domestiques** dont une longue expérience a démontré l'efficacité hors ligne. **des attestations de malades** guéris, authentiques, prouvant que bien souvent un simple Remède Domestique guérit des Maladies quasi incurables. Pourvu que le malade tombe sur le remède approprié à son cas, l'affection la plus grave se guérit maintes fois comme par enchantement. « L'Ami du malade » est un conseiller sûr dans tous ces cas. Aucun malade ne voudra donc s'en passer. L'envoi de cette brochure illustrée n'entraîne **pas de frais.** **Bulle.** — Imprimerie Emile Lenz.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : 1 an, Fr. 3 50
» 6 mois, » 2 —
Pour l'Etranger le port en sus payable d'avance.
Prix du numéro : 10 cent.
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

BULLE, le 2
A SOLEURE ET

Ce qui vient de se passer commentaires de tous les nemental y règne depuis sans contrôle, l'opposition zéro, quelques-uns des trouvent compromis par prouver la banque cantonale d'Etat a exigé la démission a été incarcéré le même en est ébranlé ; radicaux réclament à grands cris formes. Nous comprenons que lève avec une certaine ce que nous ne pouvons et les hauts cris de nos jours Il n'y a rien qui ressemble rois qui descend que nous toujours. A Fribourg, n causes ; à Soleure, on e causes doivent logiquement Il n'y a donc pas lieu d Il n'entre pas dans notre personne, nous laissons la triste gloire de déclin mais nous manquerions dégagions pas des événements de nous les enseignement notre canton. Nous ne hommes politiques soleu supportent les conséquences être pas les leurs et se engrenages d'une machine difficile d'enrayer le mou identique à celle d'une p suivent, en murmurant, n

FEUILLETON D
L'épopée d
Comme il fallait se proct loi, la veuve remit à son fiancé comme il pleuvait le jour o le mariage, elle lui confia donna même un gilet qui ap Pontchâteau alla trouver habitée par sa future, et cel publier ses bans de mariage. Dans l'intervalle, il revin Buisson. A la vérité il n'é se rattrapait de ses seize an stinence et il faisait des exc la sorte qu'il se trouva un j se donna dès son arrivée co devenue veuve, et remarqué son histoire était absolu ment Pontchâteau, la pauvr accompagnée de son nouvea pha celui-ci : « Vous n'êtes aime, ma mère. »